

Trois grands motifs pour s'opposer au projet de port méthanier de Cacouna (ÉchoSystème - automne 2006)

Par Luce Balthazar, directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a présenté le 15 juin dernier sa position à la commission d'examen conjoint sur le projet d'implantation du terminal méthanier d'Énergie Cacouna. L'organisme s'oppose fermement au projet de port méthanier sur la base de trois grands motifs.

Premièrement, au terme de son analyse, il ressort pour le conseil que le site de Gros-Cacouna est peu propice à toute forme de développement industriel telle l'implantation d'un terminal méthanier et il recommande que ce projet ne soit pas retenu. Cette position s'explique en raison de la richesse exceptionnelle de la biodiversité observée dans l'aire d'étude, surtout des mammifères marins et des fortes concentrations d'oiseaux. Cette diversité biologique à la fois unique et abondante caractérisant la zone du projet est, d'ailleurs, formellement reconnue à plusieurs niveaux. En raison de la présence et de la précarité de plusieurs espèces de cétacés, dont le béluga, un projet de zone de protection marine (ZPM), un programme fédéral d'aires protégées, a vu le jour. Cette zone aux abords et au large de Gros-Cacouna coïncide avec celle où les pressions sur les mammifères marins sont les plus fortes. Le projet de port méthanier est situé au cœur de cet habitat important. De plus, la concentration exceptionnellement riche d'oiseaux a mené dans le secteur, à la création de deux espaces d'importance au niveau mondial, soit la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte (inscrite sur la liste de la *Convention de Ramsar*) et le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna (classé *Zone importante pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord*).

Deuxièmement, ce projet est insuffisamment justifié dans le contexte du réchauffement climatique et de la réduction des gaz à effet de serre et ne nous apparaît pas comme un développement énergétique durable. Le conseil recommande de tenir une réflexion globale sur la place des ports méthaniers dans le contexte énergétique québécois et continental. Cette réflexion doit s'inscrire dans le cadre d'une vision énergétique durable axée sur des sources d'énergie locales, propres et renouvelables, alliées à des politiques d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. Il faut éviter que de tels projets n'entraînent un recul dans le positionnement concurrentiel des filières énergétiques propres et renouvelables ou ne contribuent à accroître la boulimie énergétique nord-américaine, tout en augmentant la demande pour une ressource non renouvelable. Rappelons que le gaz naturel est une forme d'énergie non renouvelable et non propre. Sa combustion provoque des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES). Plusieurs experts estiment notamment que les quantités disponibles sur la planète ne permettraient un approvisionnement que pour les 70 prochaines années.

Troisièmement, puisqu'il existe présentement plusieurs projets de terminal méthanier au Québec, le tout devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale globale portant sur l'ensemble des aspects de cette filière d'importation de gaz naturel liquéfié via le Saint-Laurent. Cette évaluation devrait inclure la construction d'équipements et d'infrastructures connexes (centrales, gazoduc, réseau d'alimentation). Aussi, il est inacceptable de traiter un projet de port méthanier et un projet de gazoduc séparément alors que l'un entraîne la nécessité de l'autre. Or, ceci est le cas à Gros-Cacouna et cette situation ne permet pas d'évaluer adéquatement les impacts cumulatifs de ces développements pourtant reliés.